

FLEUVE SANS PLASTIQUE

MON TERRITOIRE S'ENGAGE
rivières et fleuves sans plastique, océan protégé



Fondation
tara océan
explorer et partager



INITIATIVES POUR L'AVENIR
DES GRANDS FLEUVES
INITIATIVES FOR THE FUTURE
OF GREAT RIVERS

www.fleuve-sans-plastique.fr | [#fleuvesansplastique](https://twitter.com/fleuvesansplastique)

À l'heure où 60 % des Français déclarent faire confiance à leur élu municipal et où la préservation de l'environnement constitue leur première attente pour ce nouveau mandat, nous, maires de communes et présidents d'intercommunalités, avons conscience que les six ans à venir (1) représentent une opportunité unique pour engager nos communes dans un projet d'avenir pour nos territoires : la lutte contre les pollutions plastiques des rivières, fleuves et océans. Associées les unes aux autres, nos actions locales auront des répercussions nationales et mondiales. Nous mettrons à profit les particularités de ce mandat de proximité en favorisant l'implication de nos administrés, des acteurs économiques et associatifs locaux et en recourant à notre clause de compétence générale, spécifique au mandat de maire, pour mener une action transversale et structurante contre la propagation des pollutions plastiques.

En tant que maire ou président d'intercommunalité, je m'engage, au travers de cette charte, à répondre de façon concrète à un enjeu clé de mon territoire, de notre pays, de notre planète, pour aujourd'hui et pour demain. 80 % des déchets plastiques retrouvés en mer viennent des terres ; les microplastiques sont partout, déjà présents dans nos rivières et nos fleuves avant d'être dispersés dans les mers et océans. Même si l'impact d'une pollution peut être très lointain, les solutions sont à terre, afin de limiter la consommation de plastique et mieux gérer ces déchets avant qu'ils ne polluent ce bien commun que nous devons tous préserver : l'eau.

COMMENT AGIR AU NIVEAU DE LA VILLE ?

Une ville durable exige de maîtriser les impacts de nos activités humaines sur notre environnement quotidien et d'agir en solidarité, avec les autres territoires du bassin-versant et au-delà, avec les autres pays auxquels nous sommes reliés par les masses d'eau. Lutter contre le plastique, c'est prendre soin des écosystèmes fluviaux et marins ici et là-bas et, in fine, protéger la santé humaine.

En tant que maire, représentant de ma collectivité à l'échelle intercommunale ou président d'intercommunalité, je veux être l'acteur central de cette transition, capable de traduire cet enjeu planétaire en solutions concrètes sur mon territoire et de mobiliser autour de lui l'ensemble du tissu local.

Je m'engage, en signant cette charte, à adopter et mettre en œuvre au moins une mesure pour chaque axe proposé et à régulièrement rendre compte des progrès réalisés.

1

J'AGIRAI CONTRE LA PROPAGATION DES DÉCHETS PLASTIQUES

Je m'assurerai que la gestion de mon administration et les services publics de collecte, tri et traitement des déchets contribuent efficacement à la réduction des déchets plastiques. Les engagements de cette charte pouvant ainsi directement être traduits en actes.

ENGAGEMENT N°1

Rendre exemplaire ma municipalité ou mon intercommunalité, qui, comme toutes organisations, génère des impacts sur l'environnement.

Exemple : la ville de Paris a engagé une politique volontariste de réduction des déchets plastiques. Elle a notamment mis en place une charte pour les événements publics, qui encourage les organisateurs à privilégier les produits biodégradables ou recyclés, à limiter l'usage du plastique et à favoriser le réemploi. Cette charte a permis de réduire de 10 % la production de déchets plastiques lors des événements publics de la ville.

ENGAGEMENT N°2

Limiter le volume des macroplastiques non collectés afin d'éviter qu'ils se retrouvent, par le vent ou le ruissellement, dans les rivières et fleuves.

Exemple : la ville de Paris a mis en place une politique volontariste de réduction des déchets plastiques. Elle a notamment mis en place une charte pour les événements publics, qui encourage les organisateurs à privilégier les produits biodégradables ou recyclés, à limiter l'usage du plastique et à favoriser le réemploi. Cette charte a permis de réduire de 10 % la production de déchets plastiques lors des événements publics de la ville.

ENGAGEMENT N°3

Renforcer la qualité et l'efficacité du tri par des actions visant l'accessibilité, la simplification, l'attractivité et la systématisation du geste de tri.

Exemple : la ville de Paris a mis en place une politique volontariste de réduction des déchets plastiques. Elle a notamment mis en place une charte pour les événements publics, qui encourage les organisateurs à privilégier les produits biodégradables ou recyclés, à limiter l'usage du plastique et à favoriser le réemploi. Cette charte a permis de réduire de 10 % la production de déchets plastiques lors des événements publics de la ville.

ENGAGEMENT N°4

Mobiliser la filière de l'eau et de l'assainissement autour de la question de la présence des plastiques dans les cours d'eau, incluant eaux pluviales et réseaux d'assainissement.

EXEMPLES D'ACTIONS : participer à la mise en place de solutions pour capter et traiter les eaux pluviales ; avoir des systèmes d'assainissement qui ne créent pas de pollution ; faire passer des messages de sensibilisation ; promouvoir la réduction des déchets ; etc.

2

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE SERA UNE PRIORITÉ DE MON MANDAT QUI ORIENTERA L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

La lutte contre la pollution plastique ne sera efficace qu'à condition qu'elle soit considérée de façon transverse et prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques. Je m'engage donc à ce que l'ensemble des décisions prises par ma commune ou mon intercommunalité tienne compte de l'impact qu'elles pourront avoir sur ce problème. Ceci est d'autant plus important qu'en tant qu' élu local, les nombreuses compétences que je détiens me permettent d'agir de façon systémique à l'échelle de ma commune et en relation étroite avec le tissu économique.

Afin de créer cette dynamique transversale, entre domaine d'action publique et entre public et privé, je m'engage à :

ENGAGEMENT N°5

Mener des actions d'insertion en lien avec la lutte contre la pollution plastique, comme les actions de nettoyage des berges des cours d'eau ou des espaces publics.

ENGAGEMENT N°6

Limiter le recours aux matériaux contenant des dérivés plastiques dans les choix d'urbanisme et d'aménagement de l'espace public : mobilier urbain, peintures de revêtement pour la voirie, etc.

ENGAGEMENT N°7

Sensibiliser et encourager (par un conventionnement ou une labellisation) les commerçants pour développer la vente en vrac, l'utilisation de sacs, couverts ou récipients recyclables ou réutilisables.

ENGAGEMENT N°8

Intégrer des critères environnementaux dédiés dans les cahiers des charges et appels d'offres des marchés publics pour favoriser l'écoconception, supprimer le jetable et promouvoir le recyclé, par exemple pour la restauration collective des écoles maternelles et primaires.

3

UNE OPPORTUNITÉ DE MOBILISATION ET D'INNOVATION

Au sein de ma commune ou de mon intercommunalité, j'encourage les consommateurs à modifier leurs habitudes et les industriels à repenser leurs modes de production pour limiter le plastique. Relever le défi d'une ville sans plastiques problématiques et inutiles est une responsabilité partagée, où chaque partie prenante du territoire a un rôle à jouer. Le rôle de l' élu local est d'animer cette démarche.

Pour cela, je m'engage à :

ENGAGEMENT N°9

Informar les citoyens avec des outils construits sur la base d'études scientifiques pour que chacun connaisse la réalité et l'ampleur du problème du plastique et sensibiliser les plus jeunes et le grand public.

EXEMPLES D'ACTIONS : organiser des ateliers de concertation ; créer des outils de sensibilisation ; etc.

ENGAGEMENT N°10

Supporter la prise d'initiative citoyenne, que ce soit au sein des conseils de quartier, au conseil municipal des jeunes ou via le service civique, et mettre en place des espaces de concertation.

ENGAGEMENT N°11

Accompagner les initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire et de réduction des emballages plastiques. • Convaincu que ce défi est une démarche de progrès, je mènerai ces actions dans un esprit d'innovation.

4

UNE DÉMARCHE EN PARTENARIAT ET EN SOLIDARITÉ

Je suis conscient que l'empreinte du plastique s'étend au-delà du périmètre de ma ville, le réseau hydrographique nous reliant à d'autres collectivités. Par ailleurs, la gestion de l'eau relève d'une multiplicité d'acteurs à l'échelle intercommunale et du bassin-versant. Je suis également conscient que la problématique des pollutions plastiques ne pourra être réglée que par une mobilisation du plus grand nombre.

De ce fait, je m'engage à :

ENGAGEMENT N°12

Porter les engagements et messages de cette charte auprès d'un large public : dans les instances institutionnelles que mon mandat me permet de fréquenter, mais aussi auprès de la société civile et des médias que mon mandat d' élu nous permet de mobiliser.

ENGAGEMENT N°13

Échanger des pratiques et développer des solutions concertées au sein de nos intercommunalités et du bassin, via les Comités de bassin. Partant du constat que la pollution plastique est un marqueur de la mondialisation, je m'engage à favoriser la coopération, notamment vers les pays les moins avancés très touchés par le fléau du plastique.

JESIGNE!

DATE: 13 OCT. 2023

VILLE CONCERNÉE: JOINVILLE-LE-PONT

NOM & PRÉNOM: DOSNE Olivier

SIGNATURE:



MAIRE DE JOINVILLE-LE-PONT
CONSEILLER RÉGIONAL ÎLE DE FRANCE
EN PARTENARIAT AVEC:

